

**Mémoire déposé dans le cadre du  
projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup  
au bureau des audiences publiques sur l'environnement**

**Le 15 juin 2006**

**par  
Pierre Dupuis  
à titre de citoyen intéressé et spécialiste de la sauvagine**

**Présentation de la personne**

Citoyen ordinaire et ornithologue depuis mon enfance.

Retraité du Service canadien de la faune où nous avons fait carrière comme technicien sénior, assistant de recherche entre autre à certaines études sur la sauvagine comme le Canard noir dans le Bas-Saint-Laurent ou sur la Grande oie des neiges dans l'Arctique canadien, responsable de projets de monitoring et de suivi des populations de sauvagine comme les programmes de recensements aériens des oies dont nous avons développé les techniques de dénombrements aéroportés, programmes de baguage de sauvagine, programme d'enquêtes sur la récolte par les chasseurs sportifs et comme représentant à divers comités techniques nationaux et internationaux (Conseil des voies de migration de l'atlantique). Consultant spécialiste de sauvagine (à temps partiel).

Gestionnaire d'un club de chasse aux oies.

Développeur d'un appareil spécialisé pour la chasse des Grandes oies des neiges.

**Intérêt porté au projet**

Nous visitons à titre personnel depuis plus d'un quart de siècle la région de l'estuaire maritime que nous visitons chaque année pour y faire de l'ornithologie de loisir et y chasser sauvagine et oies des neiges, en particulier dans la région de l'Isle-Verte, Trois-Pistoles et Rimouski, ce qui nous a amené au fil du temps à tisser des liens de connaissances avec plusieurs citoyens et résidents de la région.

En 2005, nous y avons accueilli une équipe de télévision pour la réalisation d'une émission thématique sur la chasse « des oies des neiges dans la vallée du Saint-Laurent » mettant en valeur la nature unique du gibier migrateur, des sites naturels et de certaines gens de la région. Cet épisode a été présenté sur des réseaux Global-TV au Canada et sur le canal spécialisé des sports ESPN aux Etats-Unis, avec comme résultat à succès qu'un deuxième épisode a été tourné au printemps de 2006 pour le même auditoire canado-américain. Et pour terminer, nous sommes en négociation avec un groupe des Etats-Unis pour un tournage au printemps de 2007.

Notre expérience nous confirme la richesse des paysages uniques et à nul autres pareils de la région avec des habitats fauniques d'intérêt international comme la Réserve nationale de la baie de l'Isle-Verte (site protégé par la convention RAMSAR), de sa biodiversité très riche en particulier avec celle des oiseaux migrateurs qui fréquentent la région, dont quelques espèces rares ou menacées et aussi ces espèces de sauvagine qu'on y trouve du printemps à l'automne tantôt en nombre critique d'espèces nicheuses comme le Canard noir ou en grands effectifs en temps de migration comme ces rassemblements spectaculaires de centaines de milliers d'oies, de bernaches et de canards qui utilisent tous les habitats du littoral de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et qui irradiant parfois dans de nombreux habitats de l'arrière pays comme le font les oies et les bernaches.

Et tous ces phénomènes dans le cadre enchanteur des habitats de tout le littoral du fleuve Saint-Laurent, un attrait unique pour les québécois et les touristes qui découvrent cette très belle région.

## **Opinions sur l'ensemble du projet**

Le 16 mai courant, nous avons assisté et participé aux audiences publiques tenues à Rivière-du-Loup.

Pour résumer notre réflexion de citoyen observateur, nous sommes d'avis que

- Le principe de précaution tel que stipulé par les lois canadienne et québécoise sur la conservation de la faune et de ses habitats doit prévaloir en cas de doute dans le processus d'évaluation d'un tel projet à l'égard des impacts environnementaux à considérer
- Le présent projet semble avoir été mal préparé par le promoteur.
- Le projet comporte beaucoup de zones grises quant aux coûts pour la société (exemple, la question des impacts des 60 000 déplacements de camions plus ceux de la dizaine de milliers de bétonnières).
- Le projet comporte peu de respect en regard de l'intégrité (visuelle entre autre) des paysages car nous doutons de l'attrait touristique permanent que représentent ces barrages d'éoliennes géantes à être possiblement érigées dans des paysages bucolique et non renouvelables que sont les basses terres du Saint-Laurent, en particulier celles de la région Rivière-du-Loup à l'Isle-Verte : nous sommes d'avis qu'il engendrera un désastre esthétique des paysages.
- Le projet comporte un contexte socio-économique qui, vu d'un œil de non résident, semble mettre en opposition des voisins qui ne veulent pas laisser passer un soit disant attrait économique qui ne laisse que peu de retombées en dollars réels en regard de la destruction à long terme d'un paysage visuel, phénomène suscitant déjà un tollé de ces propriétaires fonciers qui seraient obligés de les avoir dans leur champs visuel en permanence. Et ceci sans parler du bruit qui serait émis par les appareils vieillissant (grondement des engrenages et bruits métalliques des structures usées par le temps). Et ceci sans parler des désagréments anticipés en permanence pour un bon nombre de résidents (exemple, ce brouillage des ondes de télévision).
- Le projet comporte des propositions de choix de sites naturels pour ces éoliennes qui sont contestables parce qu'elles mettent en danger l'intégrité de ces habitats fauniques en regard de la protection de plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs, ce que nous développons ci-après.
- Le projet comporte un vide de connaissance quant aux impacts sur les oiseaux migrateurs qui fréquentent cette région, ce que nous développons ci-après.
- Nous avons perçu chez le promoteur et sa présentation du projet un manque de flagrant de préparation et donc de professionnalisme, ce qui nous semble très alarmant en regard des risques environnementaux trop peu ou simplement pas évalués à propos des habitats et des oiseaux de la région côtière de la région, du littoral du fleuve aux zones migratoires des terrasses glaciaires qui y longent le fleuve dans la MRC de Rivière-du-Loup.
- Nous sommes d'avis que la MRC de Rivière-du-Loup détient le pouvoir légal d'imposer au promoteur des conditions de développement de projet, entre autre avec son règlement de contrôle intérimaire déjà déposé, pour l'amener à déplacer ses éoliennes géantes dans l'arrière pays pour protéger l'intégrité visuelle et écologique des paysages et des gens du corridor du fleuve Saint-Laurent, littoral et de la plaine côtière qui recèlent d'habitats fauniques et d'une biodiversité très riche méritant une protection permanente.

### **Les oiseaux**

Nous avons écouté avec attention les mémoires déposés verbalement par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada (monsieur Bergeron) et par le Ministère des richesses naturelles et de la faune (monsieur Neilson Fournier), le 16 mai courant. Ils ont soulevés des points d'intérêt.

### **Les rapaces**

- Le Faucon pèlerin niche à Cacouna dont le territoire de chasse des adultes et des jeunes s'étend jusqu'aux marécages de la RNF de la baie de l'Isle-Verte (RNFBIV). Adultes et jeunes nous visitent lors de nos excursions ornithologique ou de chasse à l'Isle-Verte.
- Il n'y a pas d'étude d'impact connue sur les risques représentés par un barrage d'éoliennes géantes ce qui commande un interdit de construction dans l'aire de ce faucon.
- Nous sommes d'avis que toute la région de la plaine côtière de la région doit être protégée sur une distance de cinq (5) kilomètres tel que proposé/suggéré par monsieur Fournier.

- La plaine longeant de fleuve est un corridor migratoire de rapaces où nous avons nous même observé et le Faucon pèlerin et les Hiboux des marais qui nichent sur la RNFBIV et même l'Aigle doré, en fin d'été et en automne. Ils volent à basse altitude, le plus souvent en quête de proies.
- Comme il n'existe pas d'étude d'impact des risques représentés par ces barrages d'éoliennes géantes sur les rapaces, sur leur comportement en regard de ces obstacles géants et la mortalité non évaluée, le promoteur ne peut défendre son projet tel que présenté dans cette région côtière du fleuve. Le promoteur parle d'études en cours : nous proposons aux commissaires de faire exécuter un examen de leur valeur réelle par des spécialistes objectifs.

### **Les oiseaux migrateurs de grande taille**

- Le promoteur n'a pas démontré d'étude d'évaluation des risques et des impacts que représente l'érection de ces barrages d'éoliennes géantes en relation des déplacements nocturnes des grands oiseaux migrateurs que nous avons nommés et volant à basse altitude.
- Et par conséquent, où est l'étude évaluant le risque lié aux lumières montées sur les éoliennes, la nuit, en regard des déplacements de ces oiseaux migrateurs de grande taille : cette évaluation n'a pas été produite.
- Le promoteur n'a pas démontré d'étude d'évaluation des risques et des impacts sur les déplacements des grands oiseaux migrateurs volant à basse altitude et dans le brouillard, de jour comme de nuit, dans leurs déplacements locaux. Et toutes ces espèces mentionnées par le SCF le font quotidiennement, au gré des marées, pour des raisons qui varient selon les besoins saisonniers (essentiellement en quête de nourriture en période de migration ou pour défendre un territoire de reproduction pour les espèces nicheuses et dans ce cas, que sait-on des risques liées aux pulsions endocriniennes d'un Canard noir mâle qui cherche à chasser un intrus hors du territoire qu'il défend, en regard du risque représenté par cette éolienne qui serait construite dans une tourbière).
- Ainsi donc, en ce qui a trait aux espèces nicheuses comme le Canard noir fréquentant à coup sûr les tourbières, le promoteur n'a pas produit d'évaluation du risque ni de moyen de mitigation de ces barrages d'éoliennes géantes sur la reproduction des espèces de grandes taille. En Gaspésie, on n'a pas démontré d'impact sur la Grive de Bicknell, un passereau de petite taille et souvent quasi solitaire; leur densité relative dans le territoire et leur petite taille n'a rien de comparable à celle des canards et leur comportements territoriaux n'ont rien à comparer à ceux par exemple de d'espèces qui utilisent un espaces aérien à défendre comme le Canard noir ou la Bécassine ordinaire.
- De la même manière, sachant que ces grands oiseaux migrateurs ont l'habitude de voler à plus basse altitude par temps nuageux et de grands vents alors que les chasseurs connaissent traditionnellement un meilleur succès de chasse, le promoteur n'a pas produit d'évaluation des risques ni de moyen de mitigation eu égard de ces barrages d'éoliennes géantes pour ces oiseaux migrateurs de grande taille dans ces conditions climatiques.
- Et de la même manière, le promoteur n'a pas démontré d'étude d'évaluation des risques et des impacts de ces barrages d'éoliennes géantes sur les grands oiseaux migrateurs volant dans des conditions de vents de queue alors que leur poids les rend moins agile pour manœuvrer et éviter des obstacles. Nous questionnons le manque de connaissance concernant la capacité d'évitement que pourraient démontrer ces espèces de migrateurs de grande taille dans ces circonstances.
- Le promoteur n'a pas considéré le risque de voir ces grandes concentrations d'oies et de bernaches se déplacer ailleurs, dans d'autres régions, à cause de son projet, ce qui serait une perte pour la région de la MRC de Rivière-de-Loup.
- Le promoteur n'a pas démontré d'étude d'évaluation des risques et des impacts sur les déplacement des grands oiseaux migrateurs dans sa proposition d'ériger des barrages d'éoliennes géantes
- Nous sommes d'avis que toute la région de la plaine côtière de la région doit être protégée sur une distance de cinq (5) kilomètres, comme on le ferait pour le Faucon pèlerin, une manière de contribuer à minimaliser les risques pour ces populations d'oiseaux migrateurs fréquentant ces milieux.

## **La géo-morphologie du territoire**

- Selon nos connaissances du milieu que nous avons survolé très souvent dans nos travaux professionnels, nous estimons que ces corridors fréquentés par les oiseaux migrateurs en migration trouvent une explication et dans la richesse des habitats du littoral comme ceux de la RNF-IV, des habitats de la région côtière comme ce réseau de tourbières où nichent en nombre les Canards noirs. La succession plaine du littoral vers la plaine côtière et ensuite vers les terrasses glacières qui aboutissent aux Appalaches de l'arrière pays est une configuration géo-morphologique favorisant la création de vortex de vents qui eux, sont favorables aux déplacements des grands migrateurs tels les oies, les bernaches et les rapaces.
- Le promoteur n'a pas démontré d'étude d'évaluation des risques et des impacts sur les déplacements des grands oiseaux migrateurs dans sa proposition d'ériger des barrages d'éoliennes géantes dans ces zones de vortex aériens où ces oiseaux se déplacent toujours à basse altitude dans leurs déplacements locaux, comme les oies qui voyagent entre leurs refuges dans les marais côtiers ou la mer pour aller s'alimenter à l'intérieur des terres.

## **Conclusion**

Nous sommes d'avis que la région se retrouve confrontée à un projet mal ficelé par un promoteur qui n'a pas fait ses devoirs, peu respectueux des paysages concernés, ni des résidents qui ont choisi d'y vivre dans ce caractère unique et très pittoresque et sans considération scientifiquement appuyée pour protéger la valeur et l'intégrité des habitats fauniques et de leur riche biodiversité, un tout qui fait de la région de la MRC de Rivière-du-Loup un joyau unique dans l'écrin des belles régions de la vallée du Saint-Laurent et du golfe.

Nous sommes d'avis que le promoteur n'a pas produit d'évaluation des risques en regard des oiseaux migrateurs qui fréquentent ces habitats fauniques primordiaux et uniques de la région longeant le fleuve Saint-Laurent, de Cacouna à l'Isle-Verte inclusivement. De la même manière, il n'a pas présenté aucun moyen de mitigation pour plusieurs des espèces d'intérêt comme le Faucon pèlerin, le Canard noir, les espèces menacées ou à risque décrites par le Service canadien de la faune et encore moins, pour préserver l'intégrité des habitats de reproduction des espèces locales.

Nous sommes d'avis que ce projet représente un très grand risque pour ces oiseaux et les espèces fauniques qui les fréquentent.

Nous endossons l'intérêt économique pour la MRC de Rivière-du-Loup qui détient selon nous, le pouvoir légal de réglementer le succès d'une telle entreprise, avec des modifications majeures au projet tel que nous le percevons pour le réaliser dans les paysages de l'arrière pays, là où les impacts pourraient être moindre.

Nous déplorons que l'approche de projets de développement de parcs éoliens en projets distincts, particuliers évalués au cas par cas par le législateur et ses partenaires, comporte un risque immense de voir un développement anarchique dans un ensemble encore plus grand, comme la grande région de la péninsule gaspésienne, unique s'il en est une au Québec. Nous comprenons que cette préoccupation ne peut concerner nos commissaires qui ne peuvent probablement pas faire de recommandation pour un type d'audiences publiques et génériques. Mes excuses.

Nous déplorons cette approche du cas par cas où le promoteur présente un projet, sans trop de données vérifiées, sans évaluation réellement valable où le promoteur fait appel aux COMPARABLES comme on a pu faire ailleurs dans le monde, dans d'autres cadres géo-morphologiques territoriaux différents, dans d'autres sociétés où les priorités économiques ne se comparent pas : nous sommes d'avis que dans ce cas-ci, dans la MRC de Rivière-du-Loup, ces comparables NE SONT PAS comparables. Nulle part ailleurs a-t-on à faire avec des oiseaux migrateurs de grandes tailles, avec des concentrations d'oiseaux aussi importantes que les 30 000 oies qui peuvent se regrouper à certains mois de l'automne ou du printemps dans le refuge d'oiseaux migrateurs de la baie de l'Isle-Verte.

Nous déplorons enfin que le législateur n'a pas de cadre défini de ce qui est un paysage d'intérêt pour notre société : nous exprimons donc notre grande inquiétude quant à la défense de l'intégrité des paysages uniques du Québec comme l'est celui de la plaine côtière et du littoral du fleuve Saint-Laurent dans la région de la MRC de Rivière-du-Loup et que nous définirions comme une biodiversité unique logée dans un environnement géo-morphologique unique entre autre très favorable aux oiseaux migrateurs de grande taille comme les oies et bernaches ou les rapaces, abritant des espèces rares ou même en danger, et habitée de communautés jouissant de paysages pittoresques uniques.

Nous déposons avec notre mémoire une copie DVD de l'épisode 4 de la saison 2005-2006 de la série télévisée « Canada in the Rough » intitulée « White geese of the St.lawrence valley », selon nous un humble exemple de la fierté que nous avons à l'égard de la région de la MRC de Rivière-du-Loup et des amis que nous y fréquentons.

Messieurs les commissaires, je vous remercie.

Pierre Dupuis

Le 15 juin 2006

Pièce jointe avec la copie papier mise à la poste.